



Toulouse le 13 avril 2021

**Soutenance des mémoires du CSD1, section de Montauban
Mot de la directrice des mémoires, Hiam Mouannès**

En distanciel, le mardi 13 avril 2021

Le jury de soutenance des deux mémoires des *Collégiens* du CSD1, section de Montauban, s'est réuni à 14h20 sous la présidence de Monsieur Mathias AMILHAT.

La connexion zoom a été ouverte aux deux groupes de *Collégiens* ainsi qu'au public à 14h30.

Avant de céder la parole au Professeur Guillaume BEAUSSONIE, Directeur du *Collège Supérieur de Droit* d'UT1 Capitole, le Président du jury donne la parole à Hiam MOUANNÈS, responsable pédagogique du CSD1, section de Montauban et directrice des deux mémoires objet de la soutenance, notamment quant à l'historique de la mise en place du CSD1 à Montauban.

Voici le mot de Madame MOUANNÈS :

« Monsieur le Président du jury,
Monsieur le Directeur du *Collège Supérieur de Droit*,
Chers collègues,

Je voudrais avant tout vous dire toute ma gratitude d'avoir accepté de siéger dans le présent jury de soutenance ainsi que le grand bonheur de me trouver à vos côtés, éminents collègues et chers amis ! Toute ma reconnaissance au Doyen de la Faculté de Droit, le Professeur Philippe NÉLIDOFF, et au Directeur du *Collège Supérieur de Droit*, le Professeur Guillaume BEAUSSONIE, pour la confiance qu'ils m'accordent et pour leur amitié.

L'histoire de la première année de *Collège Supérieur de Droit*, section de Montauban, commence officiellement en 2017 avec la première promotion de soutenance de deux mémoires collectifs.

Cependant son éclosion cheminait déjà et progressivement depuis 2009-2010, date à laquelle j'ai créé le grade complet de la Licence Droit de Montauban, sous le premier mandat du Président Bruno SIRE et du Doyen de la Faculté de droit de l'époque, le Professeur Bernard BEIGNER, qui souhaitaient ériger, à l'intérieur de la Faculté de Droit d'UT1 Capitole, une sorte d'École ou de Collège d'excellence consistant à permettre aux étudiants qui en ont la capacité de travailler plus pour servir mieux.

J'ai alors commencé à charger les étudiants en Licence Droit de Montauban (qui le souhaitaient) de travaux dirigés supplémentaires et de cours de Culture générale, sans oublier, entre autres activités,

les sept colloques scientifiques que j'ai eu plaisir à organiser ainsi que les autres manifestations scientifiques organisées par mes collègues sur place et auxquels les étudiants avaient « presque » obligation d'y assister.

➔ La structure répondait alors, dans les faits, aux exigences d'excellence.

C'est en 2017 et avec la complicité du Directeur d'alors du CSD Toulouse, le Professeur Jean-Christophe GAVEN, que j'ai véritablement institutionnalisé le CSD1 à Montauban :

➔ Les étudiants en troisième année de Licence Droit ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 avaient de droit accès à la première année du CSD avec un programme encore plus chargé :

- Culture générale (clin d'œil à tous les intervenants dans cette matière et plus particulièrement Monsieur Jean-Louis MATHARRAN, à qui les étudiants doivent beaucoup),
- Culture Juridique et Libre lecture (un grand merci à tous mes collègues et à nos doctorants, nombreux, qui s'investissent dans ces deux modules),
- Réalisation, sous ma direction, par un ou deux groupes (de 4 ou 5 étudiants chacun) d'un mémoire collectif, à soutenir en fin d'année universitaire, comme s'apprentent à le faire les *Collégiens* ici présents aujourd'hui.

Les *Collégiens*, tous, depuis 2017, se sont alors imposé une discipline digne des plus grandes Écoles ; Ils ont, tous, fourni un travail de rigueur, de persévérance, de solidarité, d'humilité et de force de caractère : le prix requis pour former de très bons juristes et de bons citoyens ;

Je leur rends aujourd'hui hommage en indiquant ici-même les sujets traités depuis 2017 relatifs tous à des thématiques d'actualité, embrassant aussi bien le droit public que le droit privé, le droit national que le droit européen ou international :

- Mémoires **2017-2018** (première promotion) :
 - 1/ *La peine de mort, entre sanction pénale et crime d'Etat* : Julie BARBOTTE, Pacôme BÉCOT, Anne-Charlotte DARDAILLON et Alice DUFAUX
 - 2/ *La distinction entre migrant économique et migrant politique est-elle pertinente ?* Anne-Laure BOS, Iilona BOUSSOUAR, Tijani Amor El OUED et Romane RASSE.
- Mémoires **2018-2019** (deuxième promotion) :
 - 1/ *Cybercriminalité : menace pour les Etats et les libertés individuelles* : Corinne BOYER, Karen DE, Sophie PACAUD et Maxime ROUSSEL
 - 2/ *La pollution et l'urgence de protéger la mer méditerranée* : Guillaume AGOSTINI, Clément FREDON, Chloé GUIRBAL et Mathilde PIEULHET.
- Mémoires **2019-2020** (troisième promotion) :
 - 1/ *PMA et GPA : La construction juridique de l'éthique confrontée aux évolutions sociétales et au progrès scientifiques* : Christopher LASSERRE, Olivia MACÉ, Marie MAGRE, Amélie RASTOLL et Vardan VARDARIAN
 - 2/ *L'affaire Vincent LAMBERT : L'obstination déraisonnable facteur de pluralités procédurales et débats autour du droit à la vie contestant l'émergence d'un potentiel droit à la mort* : Youssef ABDEL REZAK, Ihsane ASTATI, Léa FLAMCOURT, Mélina PICARD et Enzo ROSSI.

- Mémoires **2020-2021** (quatrième promotion) :

1/ *Les Ouïghours : Un mutisme international sur les comportements déviants de la Chine* : lequel sera soutenu par Léa CAMPAGNE, Sarah FÉLIX, Karla FOURNET et Romane RIVIÈRE

2/ *La crise de la COVID-19 : Les restrictions des libertés fondamentales au motif d'un intérêt supérieur de protection de la santé* : lequel sera soutenu par Shana LÉVI, Jean ROQUES, Camille SAEGERMAN, Romane SALEVIEILLES et Mathilde SARRAU.

Je leur souhaite une belle soutenance et cède la parole au Professeur BEAUSSONIE

Merci Monsieur le Président du jury ».